

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020 – 9H30

Compte-rendu

En raison des mesures sanitaires imposées par la crise de la Covid19, la réunion s'est tenue via une plateforme en ligne.

Étaient présent.e.s :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Eva BRUCATO
- Élise MIGNOT
- Olivia REGGIANI
- Caroline TRONQUOY

Messieurs

- Martin BIDOU
- Jeremy BRETA
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Étaient excusées :

- Maila DOUKOURÉ pouvoir à Pascal ROBIN
- Frédérique DUPERRET pouvoir à Christine BEAUCHEMIN-FLOT
-

Y assistaient :

Béatrice BOURSIER
Agathe BOISMORAND

14 administrateur.rice.s sur 14 présent.e.s ou représenté.e.s.

1 - Validation du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu du CA du 2 septembre et du 30 septembre sont validés par 13 administrateur.rice.s présent.e.s et représenté.e.s et une abstention.

1. Actualités du syndicat

* Tour de France des formations marketing digital du CNC

L'avant dernière étape du Tour de France s'est tenue en Corse, jeudi 8 et vendredi 9 octobre à Bastia, en même temps que le festival Arte Mare. L'étape accueillait un peu plus d'une dizaine de participants.

Les stagiaires présent.e.s étaient extrêmement touché.e.s de la venue du Tour de France en Corse. Malgré la crise sanitaire, les exploitant.e.s rencontré.e.s semblaient dans une dynamique positive, montrant un grand intérêt sur les contenus proposés. Les formateur.rice.s ont constaté un très bon niveau des participant.e.s en site Internet et Réseaux Sociaux. Les retours sont positifs.

Par ailleurs, la déléguée générale du Scare souligne l'aide précieuse des Régions Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire et Corse qui ont dû s'adapter et ont réussi à accueillir le Tour de France malgré les circonstances de la Covid19.

Le Tour de France s'achèvera en Île-de-France dans les locaux du CNC. Cette dernière étape se tiendra possiblement début 2021, lorsque les conditions sanitaires le permettront.

En juillet dernier, le Scare a rencontré le CNC pour présenter le bilan des résultats du Tour de France 2019. Ce rapport dévoilait également les résultats d'une enquête effectuée auprès des stagiaires 1 an après leur participation à la formation, pour savoir s'ils ont mis en œuvre les conseils reçus dans leurs pratiques. Le CNC s'est montré favorable à la vue d'une reconduction du Tour de France digital en 2021, avec de nouveaux modules, différents de ceux proposés durant ce premier tour.

En octobre, le Scare a fait parvenir un projet de deuxième Tour de France au CNC et prépare l'envoi d'une demande officielle de subvention. Selon acceptation ou refus du CNC, ce deuxième Tour de France aura une conséquence économique sur le Scare.

* Formation CST

Le Scare, en partenariat avec la CST – Commission technique de l'image et du son - propose des sessions de formation ayant pour objet la maintenance de premier niveau des cabines de projection, s'organisant en 2 demi-journées :

- 1 demi-journée de formation théorique, accueillant 20 stagiaires ;
- 1 demi-journée de formation pratique, dans les locaux de la CST, accueillant 10 stagiaires.

Le Scare souhaite mettre en place une première session théorique en visio-conférence, pendant ce second confinement.

La partie pratique sera proposée ultérieurement lorsque les conditions sanitaires le permettront.

* Atelier des sorties au cinéma Le Comœdia

L'atelier des sorties a été maintenu le vendredi 16 octobre, malgré l'annonce du Gouvernement et les nouvelles mesures de couvre-feu en Île-de-France et plusieurs métropoles.

L'événement s'est tenu pour la première fois au Festival Lumière à Lyon en partenariat avec le GRAC et le Cinéma Le Comœdia. Les films proposés au cours de l'atelier ont été sélectionnés parmi les films diffusés au Festival Lumière. Une vingtaine d'exploitant.e.s et une quinzaine d'élèves en Master 2 Cinéma Parcours métiers de l'exploitation de l'Université Lumière Lyon 2 étaient présent.e.s. 3 sociétés de distribution/édition ont participé à l'atelier :

- AD VITAM - Emmélie Grée :
ROUGE de Farid Bentoumi - France / Belgique - 1h28.
Date de sortie prévue : 25 novembre 2020
- MK2 ET CARLOTTA FILMS - Vincent Paul-Boncour :
> LA CÉRÉMONIE de Claude Chabrol - France - 1h47
Date de sortie prévue : 25 novembre 2020 (dans le cadre d'un cycle "CHABROL, SUSPENSE AU FEMININ" en 5 films : L'ENFER / LA CÉRÉMONIE / RIEN NE VA PLUS / MERCI POUR LE CHOCOLAT / LA FLEUR DU MAL)
- LES BOOKMAKERS - Mikaël Muller-Knisy et Kern Joly :
> IN THE MOOD FOR LOVE de Wong Kar-Way - Chine - 1h38
Date de sortie prévue : 2 décembre 2020
> LA NUÉE de Just Philippo - France - 1h41

La Déléguée Générale fait part au CA des bons retours et des échanges marketing entre les exploitant.e.s et distributeur.rice.s.

*** Projet Klox :**

Klox est une start-up créée en 2017, qui met en place des campagnes sur-mesure pour adresser les messages publicitaires de leurs clients aux cibles visées. C'est une plateforme permettant aux utilisateurs de lancer des campagnes eux-mêmes, sans aucun minimum d'investissement, tout en bénéficiant de toutes les solutions technologiques de Klox.

En collaboration avec le SCARE, Klox travaille actuellement sur la création d'un outil qui permettra de mutualiser les données « anonymes » des visiteurs des sites Internet des salles – à partir de cookies installés sur ces sites-, pour que ces dernières puissent cibler leurs campagnes d'achat d'espaces sur Internet. Cet outil permettra également à Klox de cibler les campagnes des distributeurs vers les spectateurs des salles des exploitants.

L'outil devrait être finalisé début janvier 2021.

Le but de cette plateforme est d'une part, de réapproprié aux exploitants les données qui leurs échappent actuellement, et d'autre part de permettre aux spectateurs des salles Art & Essai de recevoir facilement les informations à propos des films diffusés dans leurs salles. Le Scare sera le tiers de confiance.

Ce projet doit naturellement à respecter les règles relatives au Règlement Général de protection des données (RGPD) et nécessite la rédaction d'une charte qui définisse les règles d'utilisation des données des salles indépendantes. Les avocats de Klox préparent un contrat global avec le Scare et chaque établissement cinématographique volontaire. Ces contrats permettront également de rappeler aux exploitant.e.s les mentions légales qui doivent figurer dans l'envoi des newsletters et leurs pratiques Internet pour rester en conformité avec la loi.

Les administrateur.rices soulignent l'importance de formaliser le projet en amont pour que l'équipe du Scare puisse relever les éléments problématiques. Le Scare met en place un groupe de travail de 4 administrateur.rices pour préparer un texte d'ensemble et relever les questions éthiques et juridiques : Martin Bidou, Jérémy Breta, Sylvain Clochard, Elise Mignot.

Le syndicat a pour projet d'organiser un Webinaire afin de présenter l'outil auprès de ses adhérents et de mettre en place une phase d'expérimentation de quelques mois.

*** Le Sommet des Arcs :**

Compte tenu de la crise sanitaire, le Sommet des Arcs 2020 se tiendra exceptionnellement en ligne du 18 novembre au 18 décembre. Le Laboratoire des Initiatives et un Atelier des sorties seront organisés sur deux sessions d'1h30 sous forme de webinaires, en partenariat avec le Scare.

Par ailleurs, le Sommet des Arcs lance cette année l'opération Hors-Piste Cinéma : un programme unique d'avant-premières "art et essai," issu de la sélection du Festival et spécialement concocté pour les salles, disponible dès leur réouverture et à partir du 12 décembre, jusqu'au 31 janvier. Chaque salle participante doit choisir au moins un film français, un film européen et un film jeune public. En bonus, elle bénéficiera de contenu exclusif avec les équipes de films.

Les exploitants devront s'accréditer en ligne pour pouvoir visionner les films et accéder aux manifestations.

2. Point sur la re-fermeture des cinémas

***Fonds de compensation des pertes de recettes des salles de cinéma :**

Afin de soutenir les secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de mettre en place un fonds exceptionnel de compensation des pertes de recette, doté de 100 M€, à destination de l'ensemble des salles de spectacle et de cinéma. La moitié de cette enveloppe, soit 50 M€, est allouée aux cinémas ayant subi une perte d'au moins 30 % de chiffre d'affaires et compensera une part des pertes de recettes de billetterie sur la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2020.

La perte de recettes s'évalue au regard du chiffre d'affaires réalisé à la même période aux cours des 3 dernières années. L'application d'un abattement forfaitaire de 27 % correspond à une déduction des aides reçues au titre des dispositifs généraux de soutien (PGE, fonds de solidarité, prise en charge du chômage partiel, exonérations de charges...)

Les pertes de recettes seront compensées à hauteur de :

- 40 % pour les quatre principaux réseaux de salles qui ne sont pas des PME,
- 50 % pour les autres salles (à l'exclusion des salles exploitées en régie directe).

Ce fonds de compensation pour pertes d'exploitation est opérationnel depuis le 16 octobre sur le site Internet du CNC. Certaines salles adhérentes au Scare, qui en ont fait la demande en ligne, nous ont indiqué que les premières aides venaient d'être versées. De nombreuses salles éligibles n'ont pas encore déposé de demande en ligne.

Le Scare enverra une newsletter à ce sujet pour rappeler la démarche aux salles qui ne l'ont pas faite.

***Fonds de solidarité :**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid19.

Un administrateur du Scare souligne l'exigence des nombreuses conditions à réunir pour pouvoir être éligible à cette aide, notamment le statut du gérant, la prise en compte d'entreprises distinctes par établissement ou regroupées dans une seule entité commerciale ...

Le Scare fera remonter cette difficulté à la Commission de Réflexion de la FNCF.

***Dispositifs scolaires :**

- Accueil des groupes scolaires

Certaines salles adhérentes au Scare ont reçu des informations contradictoires de la part de leur Mairie ou d'enseignant.e.s concernant le maintien de l'accueil des dispositifs scolaires par les cinémas. En effet, un document intitulé "tableau d'analyse des décrets du 29 octobre 2020 et du 16 octobre 2020" a été envoyé par les services du Premier Ministre et le Centre Interministériel de crise aux Mairies. Cette circulaire récapitulative indiquait par erreur, la fermeture au public des ERP de type L - dont les salles de cinéma, à l'exception notamment des groupes scolaires et périscolaires.

Les services de Matignon ont été informés de cette mention dans le document, et devaient le corriger, conformément à l'article 45 du décret du 29 octobre 2020 qui précise :

"Les établissements relevant des catégories mentionnées par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation figurant ci-après ne peuvent accueillir du public :

1° Établissements de type L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, sauf pour :

- les salles d'audience des juridictions ;
- les crématoriums et les chambres funéraires ;
- l'activité des artistes professionnels ;
- les activités mentionnées au II de l'article 42, à l'exception de ses deuxième, troisième et quatrième alinéas ;" *

*Les activités mentionnées au II de l'article 42 sont relatives au sport.

Les salles de cinéma ne peuvent donc accueillir des groupes scolaires et périscolaires durant ce second confinement.

Par ailleurs, un administrateur du Scare fait remarquer que le gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire depuis jeudi 29 octobre, interdisant ainsi a priori l'accueil de groupes scolaires dans les salles pendant une longue période.

- Le fonds d'aides sur les dispositifs scolaires

Le CNC a proposé aux 220 coordinations de faire une demande en ligne accompagnée d'un projet éducation à l'image à monter, pouvant aller jusqu'à 10 000€.

***Dernières mesures :**

- Crédit d'impôt

Un crédit d'impôt de 30% à destination des bailleurs exonérant les loyers d'octobre, novembre et décembre 2020 pour les bailleurs d'entreprises fermées de moins de 250 salariés a été mise en place.

- Exonération TSA

Le Scare prévoit de proposer au Conseil Fédéral de la FNCF une demande d'exonération de la TSA puisque les salles sont en arrêt d'activité.

3. Perspectives réouverture

***Réunion Médiatrice :**

Une réunion s'est tenue en visioconférence le 28 octobre avec Madame le Médiateur du cinéma et l'ensemble des syndicats de distribution et d'exploitation (FNEF, DIRE, SDI, FNCF, AFCAE, SCARE) pour discuter de la proposition relative à l'accès aux films formulée par l'AFCAE au moment de la présentation de leurs demandes pour le plan de relance mis en place avec le CNC. Cette proposition porte sur la régulation du secteur et notamment sur l'accès aux films. Elle se fonde sur une étude du mois de juillet 2020 réalisée auprès des 1200 adhérents AFCAE, dont 500 ont répondu, d'où il ressort qu'en France, près 1/5 cinéma rencontre des problèmes d'accès aux films. Il a été remonté que cette situation concernait particulièrement les petites villes et les petites exploitations. Un administrateur a rebondi sur ce sujet en soulignant que les situations parisienne et provinciale sont très différentes.

***Proposition de semaine blanche à la réouverture :**

Les salles adhérentes au Scare ont tendance à être favorables à la proposition de laisser 1 ou 2 semaines blanches avant de programmer les films entrants. Le principe de la semaine blanche pourrait simplifier les problématiques de reprises de films entrants et permettre aux salles d'anticiper leur ouverture.

Il est aujourd'hui trop tôt pour que le Scare se positionne sur cette question, mais les administrateurs s'accordent sur la demande d'une réouverture des salles un mercredi.

La séance est levée à 12h30